

Compte rendu du CTM du 5 mai aux collègues

Le comité technique ministériel (CTM) s'est tenu hier en présence de la ministre, des directeurs d'administration centrale, de la secrétaire générale, et de l'ensemble des organisations syndicales du ministère. Ce premier CTM tenu depuis le début de la crise sanitaire, après plusieurs réunions informelles entre la chancellerie et les organisations syndicales, était consacré à l'examen des mesures prises pendant le confinement et la préparation de la période post 11 mai.

Les projets de notes du secrétariat général et de la DSJ/DACG/DACS discutées lors de ce CTM, reprennent de nombreuses demandes que nous avons formalisées dès le 20 avril dernier dans [plusieurs notes détaillées](#).

Nous avons présenté lors du CTM des observations complémentaires sur les projets de notes, que nous avons adressées le 4 mai au cabinet de la ministre, et que vous trouverez ci-joint. Elles portent notamment sur :

- la **nécessité que les magistrats figurent dans la liste des personnels prioritaires** pour l'accueil des enfants à l'école
- l'identification encore insuffisante des **besoins en informatique et applicatifs** des magistrats et surtout des personnels de greffe afin de s'engager dans un plan permettant véritablement d'y répondre, le travail à distance, au moins partiel, d'une partie des personnels étant appelé à s'inscrire dans la durée
- notre préoccupation concernant le **traitement des contentieux impliquant la présence des justiciables** (JAF, JE, JCP...), qui ne sauraient être traités de manière secondaire au motif qu'il serait plus aisé de favoriser le traitement des stocks des procédures pouvant faire l'objet d'un traitement sans audience
- des précisions sur le type de **masques** qui seront fournis, leur doctrine d'emploi et des garanties sur leur approvisionnement dans la durée
- le rappel de la DSJ à ses propres **engagements concernant la comptabilisation des jours précédemment travaillés**, les comptes d'apothicaires n'ayant à cet égard pas lieu d'être

Nous avons par ailleurs vivement critiqué lors du CTM le **retard pris pour la formalisation et l'envoi de ces notes aux juridictions**, à quelques jours de la date de la reprise. Si nous avons défendu, dans le contexte d'une absence totale de moyens de protection et d'organisation de travail propre à permettre le respect des gestes barrières, la réduction des activités judiciaires présentielle aux activités essentielles pendant le confinement, nous estimions que le temps du confinement devait être mis à profit pour préparer la suite, ce que nous avons demandé dès les premières réunions avec la ministre.

Nous estimions de surcroît nécessaire, et avons insisté à plusieurs reprises sur ce point, que la chancellerie fasse connaître le cadre retenu concernant les moyens matériels fournis aux juridictions et les modalités de travail (présentiel...) au moins deux semaines avant le 11 mai pour permettre la concertation en interne sur le traitement des

contentieux et l'adapter aux particularités locales (taille de juridiction, locaux, stocks...), **le dialogue social et la démocratie en juridiction étant primordiaux dans ce contexte particulier.** Le dialogue social national est lui même grandement malmené, puisque le CTSJ (réunion du DSJ avec les organisations de fonctionnaire de greffe et de magistrats) sur la note diffusée ce matin aura lieu... ce jeudi.

Nous n'avons pas encore été rendus destinataires de la note du secrétariat général finalisée, mais **vous transmettons la note DSJ/DACS/DACG et ses annexes** qui viennent de nous être adressées ainsi qu'aux chefs de cour, afin de vous permettre d'en avoir connaissance sans délai supplémentaire au vu du contexte.

Par ailleurs les modifications annoncées (dont le contenu précis n'a pas encore été communiqué) des **ordonnances de procédures civile et pénale ne seront pas concomitantes mais postérieures à la date de reprise**, ce dont nous avons souligné le caractère éminemment regrettable pour l'organisation des différents services en juridiction.

Nous savons que dans de nombreuses juridictions, le dialogue a débuté malgré ces retards pour l'organisation de la reprise, même si vos réponses à notre questionnaire montrent que la réalité et la qualité de la concertation sont très variables. Le caractère tardif du cadrage opéré laisse craindre une certaine confusion dans les prochaines semaines, surtout si certaines annonces de la chancellerie ne se traduisaient pas dans les faits (livraison des masques...). **N'hésitez pas à nous solliciter par mail si vous rencontrez des difficultés dans le cadre de la reprise.**